CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E93216** **VALABLE JUSQU'AU** **15/06/2027**

ÉDITÉ LE 20/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/10/2010

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SARREGUEMINES 2010B412

Siret : 527 983 795 00016

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 39002 02

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1271500

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1271500

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : A2C

9 IMPASSE DES MUGUETS
57800 ROSBRUCK

Téléphone : 03 87 93 26 25 **Fax :**

Portable : 06 42 49 08 32

Responsabilité légale :
CUNHA AGOSTINHO GÉRANT

Site Internet : https://www.a2c-maconnerie.fr

E-mail : sarl@a2cbtp.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 509 079 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	4	08/02/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/05/2026 11:31

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.